

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquentera le collège René Goscinny à la rentrée 2018.

La rentrée officielle est fixée au lundi 3 septembre

Par souci d'organisation, **les dossiers de réinscriptions** doivent être déposés complets, **à la vie scolaire** au plus tard le **vendredi 15 juin**.

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

C. ENJALRIC
Principal

Toutefois, si vous préférez réinscrire vous-même votre enfant, ou que vous jugez nécessaire de rencontrer le Principal, **merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de chaque site.**

L'inscription ne deviendra définitive qu'après la décision du conseil de classe.

Vous voudrez bien confier à votre enfant les pièces suivantes dûment complétées :

- le dossier d'inscription
- la fiche d'autorisations
- la fiche d'urgence
- la fiche de restauration scolaire

Ainsi que les photocopies :

- du carnet de santé (volets vaccinations)
- de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport (en cours de validité) de votre enfant
- un relevé d'identité bancaire (pour le paiement des bourses et remboursement éventuels de tout ordre).
- du livret de famille, parents et fratrie (**en cas de changement**)
- en cas de séparation ou de divorce, photocopie du jugement de divorce.

Suite à la note ministérielle du 13 octobre 1999 concernant l'éducation de l'enfant, il convient de recueillir la signature et les coordonnées des deux parents.

- toute pièce utile relative à l'information que vous voudriez nous faire connaître.

Pour le jour de la rentrée vous devrez remettre à votre enfant une attestation d'assurance scolaire "responsabilité civile" et, éventuellement "individuelle accidents corporels", **obligatoire** pour toute sortie hors temps scolaire.

Vous souhaitant bonne réception, je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
C. ENJALRIC